

INFO.CU vol.10

Février 2023



COMITÉ DES
USAGERS DE
SAINT-JÉRÔME

●●●●●●●●●●●●●●●●

L'INFO-CU vise à faire connaître le comité des usagers et suivre les activités offertes aux usagers de la région.

INFO-CU

Une fois par mois le Comité des usagers de Saint-Jérôme vous renseigne sur vos droits, sur vos responsabilités.

Partagez l'INFO-CU à vos amis, il est important que comme usagers du système de santé vous connaissiez vos droits.

Vous pouvez avoir accès aux INFO-CU antérieurs en cliquant [ICI](#).

VOS DROITS ET RESPONSABILITÉS

12 mois - 12 droits

À la demande des usagers, le Comité expliquera chaque mois un droit reconnu par la loi sur les services de santé et services sociaux (LSSSS).

Février 2023:

Droit aux services: C'est le droit de recevoir les soins et les services dont on a besoin, comme les examens, les prélèvements, les soins, les traitements ou toute autre intervention. Les établissements doivent ainsi assurer des services de qualité, continus, sécuritaires, personnalisés et adaptés à l'état de l'utilisateur. Il est cependant à noter que ce droit peut être limité compte tenu des ressources dont les établissements disposent.

Voici des exemples :

👉 Vous recevez votre congé et vous avez besoin de services à domicile. Le CLSC doit vous offrir des services adaptés à votre condition afin que vous puissiez revenir à votre résidence. Le CLSC et l'hôpital doivent s'assurer que les services sont disponibles avant que vous quittiez ex: hygiène, pansement, prélèvements.

👉 Vous recevez des soins et des services en CHSLD ou en milieu hospitalier. On doit vous offrir le service tel que recommandé par les normes en vigueur (ex: deux bains par semaine en milieu d'hébergement), et dans des délais raisonnables (ex: répondre à votre cloche d'appel, vous administrer votre médication contre la douleur, ou vous lever pour aller à la salle de bain.)

👉 Vous quittez l'hôpital, on doit vous orienter pour recevoir les services nécessaires pour votre réadaptation.

👉 Vous avez besoin de soins particuliers en orthophonie pour votre enfant, mais vous n'arrivez pas à recevoir les services. Vous vous inquiétez que cela nuise à votre enfant. On se doit de vous aider à trouver les services pouvant vous aider.



Vous n'êtes pas satisfait des services reçus, contactez immédiatement le responsable de l'unité qui vous accompagnera pour trouver des solutions. Sinon suivre la **PROCÉDURE** pour rapporter une insatisfaction.

Cette démarche se fait **TOUJOURS DANS LE RESPECT DE PART ET D'AUTRE.**

À venir: Droit de choisir son professionnel ou son établissement.

NOUVELLES

Télesanté

Les équipes de la Déficience motrice adulte de Saint-Jérôme et de Sainte-Agathe-des-Monts innovent pour offrir conjointement des ateliers éducatifs de groupe qui s'adressent à une clientèle atteinte de traumatisme craniocérébral léger, avec symptômes persistants, ainsi qu'à celle atteinte de fibromyalgie.

Cette offre d'ateliers d'information spécifique à leur condition a pour but de les soutenir dans leur adaptation afin que ces usagers puissent mieux vivre avec leur réalité. Pour ce faire, les deux équipes collaborent à distance par le biais de salles de rencontre munies de systèmes de visioconférence qui offrent à la fois une vue d'ensemble et spécifique des participants des deux groupes. Cette collaboration permet ainsi aux usagers de Sainte-Agathe de bénéficier de l'expertise des professionnels de la santé, situés à Saint-Jérôme, sans avoir à se déplacer. [ICI](#)

Caméras dans les CHSLD : ce qui est permis

Lorsqu'une personne réside en CHSLD, RI (ressource intermédiaire), installer un appareil de surveillance dans sa chambre peut la rassurer, ainsi que ses proches. Avant de procéder, assurez-vous de connaître les conditions d'utilisation d'un tel appareil.

Protéger la personne... et la vie privée

L'installation et l'utilisation d'un appareil de surveillance doivent permettre de préserver la vie privée des résidents et du personnel. **Cliquez sur l'image**



Semaine de la prévention du suicide

Participez aux conférences de la Semaine de la prévention du suicide du 3 au 8 février 2023. [Cliquez ICI](#)



Tout savoir sur la mesure d'assistance

Depuis le 1er novembre 2022, la mesure d'assistance est offerte aux personnes qui vivent une difficulté et souhaitent obtenir de l'aide dans diverses démarches. Cet hiver, le Curateur public du Québec offre une nouvelle série de webinaires gratuits sur la mesure d'assistance.

Si vous souhaitez obtenir de l'assistance, cette mesure vous permet maintenant de désigner un ou deux proches de votre choix pour vous soutenir dans votre prise de décision, la gestion de vos biens et l'exercice de vos droits.

Si vous souhaitez être reconnu pour agir comme l'intermédiaire officiel d'un proche que vous aimez, avec cette mesure vous pouvez communiquer avec des tiers (par exemple : organismes, ministères, entreprises de services, professionnels, médecins, pharmaciens et juristes) en son nom et être informé des décisions qui le concernent, à sa demande.

Vous voulez en apprendre davantage sur la mesure d'assistance? Inscrivez-vous dès maintenant à un webinar d'une heure offert par le Curateur public du Québec.

Plusieurs séances sont offertes à l'hiver 2023. Inscription gratuite.

[16 février 2023 19h00](#)

[21 février 2023 10h00](#)

[14 mars 2022 10h00](#)

[23 mars 2023 19h00](#)

LES WEBINAIRES
MIEUX PROTÉGER

SÉANCE VIRTUELLE

TOUT SAVOIR SUR
LA MESURE D'ASSISTANCE

L'inscription est gratuite.

Les CHSLD

Voici un article qui nous parle de gens heureux en CHSLD. Ici on parle du CHSLD Idola Saint-Jean à Laval, mais il en existe d'autres comme celui-là et on doit le mentionner. [Cliquez ICI](#).

Les CHSLD font souvent les manchettes en raison de scandale. A-t-on toujours les bonnes informations sur la situation ? Il existe aussi des gens heureux qui y vivent, mais on n'en parle pas.

Le CHSLD est la dernière maison et c'est un deuil à vivre pour la personne et sa famille. Il est possible de ressentir de la tristesse, de l'anxiété, un sentiment d'impuissance face à la perte d'autonomie. Il est possible que vous vous sentiez désorienté, dépossédé de votre environnement. La cohabitation avec les autres résidents peut parfois sembler difficile. Des problèmes particuliers chez certains résidents peuvent avoir un impact sur votre quotidien et susciter certains questionnements. C'est une acceptation que chacun vit à sa façon.

La clé du succès est de communiquer rapidement vos besoins aux personnes concernées afin d'ajuster le plan d'intervention selon les changements.

S'il y a un problème, n'hésitez pas à contacter le responsable de la résidence, votre comité de résidents ou le commissariat aux plaintes. On vous accompagnera et vous dirigera pour améliorer la situation.



CONFÉRENCES GRATUITES

Le comité vous invite à assister à des conférences présentées mensuellement. Elles sont présentées en collaboration avec d'autres organismes soit : la [TRARA](#), [l'AREQ](#), la [FADOQ](#) et les [bibliothèques de Saint-Jérôme](#).

[Inscription ICI](#)

COMMENT CHOISIR LA BONNE RÉSIDENCE ?



MARDI 21 FÉVRIER À 14h00

Cette conférence offre des pistes de réflexions et des réponses concernant les questions les plus souvent demandées par les aînés et leurs proches lorsque vient le temps de déterminer leur prochain lieu de vie.

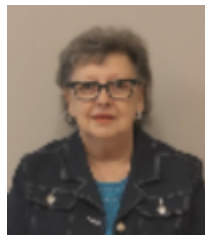
Présenté par Janique Duguay,
conseillère en hébergement

Offert gratuitement
dans le cadre d'un
partenariat avec :



*Retrouvez ces événements sur notre page [Facebook](#)

LES MEMBRES DU COMITÉ DES USAGERS DE SAINT-JÉRÔME



Gauche à droite, 1ere rangée

- Céline Longpré, présidente
- Isabelle Lampron, vice-présidente
- Daniel Leduc, trésorier
- Guylaine Filion, membre de la population

2e rangée

- Denise Pichette, membre de la population
- Johanne Bazinet, présidente du comité de résidents du CHSLD de Saint-Jérôme
- Micheline Leduc, membre de la population
- Linda Popik, personne-ressource

COORDONNÉES DU COMITÉ

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

CHSLD de Saint-Jérôme

200 rue Rolland, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5S1

450 432-2777, poste 25105

comite.des.usagers.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

Horaire d'ouverture du bureau:

Lundi-mardi-jeudi de 8h00 à 15h00



Si vous ne désirez plus recevoir le bulletin INFO-CU. [Cliquez ICI.](#)

